

Sous la présidence de Madame CHEVALIER Annick, Maire de Saint Alban de Montbel

**Présents :**

Mesdames BLANC Aline, BOËL-MURE Agnès, POUPENEY Annick, SENFT Catherine  
Messieurs BARDON Benjamin, DURET Sylvain, EMINET Bernard, GRIMONET Henri, LEGER Luc, MERCY Paul, NOËL-LARDIN Patrick, RENAUDIN Géraud, SZLAPKA Jean

(M. Eminet est arrivé dix minutes après l'ouverture de la séance et a participé au vote des délibérations.)

**Excusés :**

Madame SCHNEIDER Audrey (pouvoir à M. Mercy)

**Secrétaire de séance :** SENFT Catherine

Mme Chevalier Annick ouvre la séance à 20h10.

Elle demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance du 24 septembre 2014.

- Aucune observation du conseil, approbation à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. DÉLIBÉRATION POUR LA CRÉATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU LAC D'AIGUEBELETTE (PARCELLE N°216, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE ST ALBAN DE MONTBEL)

Mme Chevalier explique au conseil municipal que dans le cadre du projet de création de la réserve naturelle régionale du Lac d'Aiguebelette, les propriétaires du périmètre concerné sont consultés.

Lorsque le propriétaire est une collectivité, une décision par délibération est nécessaire.

Elle nous fait lecture du document envoyé par la Région qui rappelle les étapes, objectifs et buts de ce classement en réserve naturelle.

Mme Chevalier nous précise que c'est une opportunité pour conforter les acquis de préservation du milieu naturel et de l'ensemble patrimonial (aller vers une connaissance scientifique, développement écotourisme, développement d'outils pédagogiques de sensibilisation à l'environnement.)

Les buts :

- Améliorer et renforcer la capacité de gestion de l'espace naturel
- Sensibiliser le public à l'environnement (structure pédagogique)
- Reconnaître la qualité du Lac et de son environnement

Pas de changements majeurs sur les parcelles concernées car une réglementation régit déjà les utilisations.

En revanche, ce label permettra une réglementation plus claire et plus lisible avec l'embauche d'un agent assermenté dédié (marché entre la région et l'ONF) qui aura pour missions la surveillance et le contrôle du respect de la réglementation.

Une fois les parcelles classées, les élus du Conseil Régional désigneront par vote une instance gestionnaire (via un appel à candidature) La CCLA est pressentie comme étant la plus adaptée.

M. Grimonet, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les images des territoires concernés et précise qu'au niveau de la commune cela représente 2485m2 (ref. cadastrale : 216)

M. Renaudin demande s'il s'agit de la parcelle déjà classée « biotop » M. Grimonet confirme et précise l'enjeu important d'obtenir ce label étant donné ce sera la dernière RNR créée par la Région.

Mme Blanc se questionne sur l'ampleur du dossier. Mme Chevalier lui précise qu'il s'agit d'une dernière étape d'un projet engagé depuis plusieurs années, sur lequel le conseil municipal précédant avait déjà statué à l'unanimité.

- Pour : 14
- Contre : 1 (Mme BLANC)
- Abstention : 0

## 2. DÉLIBÉRATION POUR SUBVENTION À LA TIRELIRE DES ST'ALBAMBINS POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DESTINÉ AU TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Mme le Maire explique que l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement des TAP a été effectué par la tirelire des St'Albambins (permettant des achats sur des sites internet, dans des magasins spécialisés..) dans un souci d'économie. La comptabilité publique de la mairie ne permettant pas ces achats, ce procédé est totalement légal.

Il s'agit donc de délibérer pour une subvention à leur allouer (étant égale au montant des dépenses) soit 692,85€ sur un budget total de 800 €.

M. Renaudin demande quelle est la teneur des achats. Mme SENFT précise qu'il s'agit principalement de matériel consommable (peintures, feuilles, feutres, etc.) et de matériel pédagogique (jeux de société, jeux d'extérieur, malle de stockage, poste cd etc. qui pourront être utilisés sur plusieurs années)

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
  
- Vote du conseil à l'unanimité

## 3. DÉLIBÉRATION POUR MISE EN PLACE À TITRE EXPÉRIMENTAL DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Mme Le Maire explique que jusqu'à présent pour l'évaluation du personnel communal, un système de notation était en vigueur. Cette année il est possible de mettre en place à titre expérimental l'entretien professionnel. Il sera obligatoire en 2015.

Il s'agit d'un dialogue entre le personnel et le supérieur hiérarchique qui dresse le bilan de l'année écoulée et définit les objectifs professionnels pour l'année à venir. Ce sera donc une appréciation générale et non plus une note chiffrée, elle est visée par le fonctionnaire, l'autorité et la collectivité territoriale.

Cet entretien aura une incidence sur la prime d'Indemnité Administrative et technique.  
M. Grimonet établira la fiche de poste de M. GRANON et Mme Poupenev celles des autres personnels.

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 (M. Eminent)

#### 4. DÉLIBÉRATION POUR RENOUELEMENT DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE

Mme Le Maire explique que depuis 2012, la Taxe Locale d'Équipement a été supprimée et remplacée par la taxe d'aménagement s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

Son taux avait été voté par l'ancien conseil municipal pour 3 ans à 5% jusqu'au 14/11/2014. Celle-ci sera caduque et Mme le Maire propose de la renouveler pour 3 ans au même taux.

*Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante :*

*surface taxable (construction ou aménagement) X valeur forfaitaire (712€/m<sup>2</sup>) X taux fixé par la collectivité territoriale ( de 1 à 5%)*

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Mme Blanc)

#### 5. QUESTIONS DIVERSES ÉVOQUÉES PAR MADAME LE MAIRE

##### 5.1 Demande d'une analyse financière à l'ASADAC

Une analyse financière avait été demandée à la Trésorière mais n'a pas encore été réalisée. Etant donné les délais courts par rapport à l'établissement des budgets prévisionnels, Mme Le Maire propose de solliciter l'ASADAC pour nous accompagner dans l'analyse financière rétrospective et prospective des comptes de la commune sur la période 2014-2019

Ex. : le fond d'amorçage ne financera qu'une année de TAP (50€ par enfant) alors qu'ils avaient annoncé la possibilité de réobtenir ce financement.

##### 5.2 Le document unique

Il est à mettre en place dans le cadre des risques professionnels, d'hygiène et de sécurité au travail du personnel communal.

Un accompagnement spécifique doit être mis en place pour la rédaction de ce document. Un devis a été demandé à un organisme privé par Monsieur Duret : devis très coûteux  
Madame le Maire a demandé un devis au centre de gestion dont le service de prévention peut assurer l'accompagnement avec possibilité de subvention amenant à une opération blanche.

M. Grimonet, M. Renaudin, et M. GRANON (assistant de prévention) feront partie du comité de pilotage.

5.3 M. Duret, 3<sup>ème</sup> adjoint, informe le conseil qu'il a demandé une mise à jour des assurances de la mairie apportant plus de garanties. Il se trouve que l'assurance Groupama propose une mise à jour et augmentation des garanties avec une économie annuelle de 1500 € par rapport aux contrats actuels.

Le contrat en cours a donc été dénoncé par Mme Le Maire en recommandé.

5.4 M. Eminent, interpelle M. Duret sur le fonctionnement du logiciel de gestion des services périscolaires. M. Duret indique que globalement le logiciel fonctionne bien, les familles s'en sont saisies même s'il y a eu des ajustements à faire.

Il précise par ailleurs que la dernière permanence de remboursement des tickets aura lieu le samedi 18 octobre 2014.

5.5 M. Mercy demande si la subvention pour la signalétique obtenue dans le cadre de la commission Tourisme de la CCLA concerne également la commune. Mme Le Maire indique que seuls les acteurs du tourisme de la commune sont concernés par cette signalétique (restaurant, campings etc.) qui sera apposée à l'entrée des communes et autour du Lac.

M. Grimonet précise que pour ce qui concerne le projet de signalétique de notre commune, M ; Gilbert Guigue, maire de Domessin est venu nous apporter ses conseils. Mme Laude, 1<sup>ère</sup> adjointe à Novalaise viendra également fin novembre.

Concernant le financement de ce projet, il sera échelonné sur plusieurs exercices budgétaires.

Fin de conseil municipal : 21h20

**Mme SENFT Catherine**  
**Secrétaire de séance**

**Mme CHEVALIER Annick**  
**Président de séance**

